

Règlement du festival du court métrage musical Pierre Cardin

1. Informations générales

A. Définition et objet

Le festival du court métrage musical Pierre Cardin se déroule chaque été, dans le cadre du Festival Pierre Cardin, dans le Vaucluse à Lacoste. Organisé par Pierre Cardin Evolution depuis 2021, ce festival a pour objectif de promouvoir les créateurs de comédies musicales du monde entier. Pour ce faire, le festival programme 6 films courts choisis par un comité de sélection. Chacun de ces 6 films sera présenté chaque soir en avant-programme d'un long métrage musical ouvert au grand public. Il n'y aura que des projections physiques, aucune diffusion en ligne.

B. Dates clés édition 2024

- Ouverture des candidatures : 1er février
- Clôture des candidatures : 31 mai
- Contact réalisateurs sélectionnés : 15 juin
- Date festival : 11 au 24 juillet 2024
- Cérémonie de remise des prix : 21 juillet

2. Conditions d'inscription

Sont acceptés via nos deux plateformes, *FilmFest* et *FilmFreeWay* tout film d'animation, de fiction, de documentaire, expérimental de genre musical où la musique et/ou la danse joue un rôle central dans la narration, terminé depuis le 1^{er} janvier 2022, et d'une durée de maximum 20 minutes. Il est possible d'inscrire plusieurs films. La participation est gratuite. Un courriel de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur. Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film après confirmation de leur sélection au festival. Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 31 mai 2024.

La musique du film doit être une composition originale ou un contenu libre de droits. Le film ne doit pas avoir été envoyé pour les éditions précédentes. Le film doit être envoyé dans sa version définitive, le comité de sélection ne regardera pas une seconde fois le film si le fichier vidéo est mis à jour. Les décisions du comité de sélection, du jury et du public sont sans appel. L'auteur du film certifie aux organisateurs du festival qu'aucune source d'images ou de sons n'appartient à un tiers duquel il n'aurait pas l'autorisation d'utilisation. Le festival ne pourra pas être tenu responsable.

3. Matériel et sous-titrage

Les modalités d'envoi des copies de projection des films sélectionnés seront indiquées aux personnes concernées une fois la programmation établie. Le festival demande obligatoirement un fichier vidéo du film de bonne qualité (voir fiche d'inscription) ainsi que la liste des dialogues originaux et d'un fichier de sous-titres anglais. Elles devront parvenir au festival avant le 25 juin 2024. Seules celles en parfait état de diffusion seront acceptées.

Envoi des films : le transport des films sera à la charge de l'expéditeur. Retour des films : le festival retournera les fichiers avec les sous-titres français du film ou les mettra à disposition sur son serveur FTP. Les films sélectionnés seront présentés en version originale sous-titrée électroniquement en français et en anglais (si besoin). La traduction réalisée pour le sous-titrage électronique est la propriété du Festival Pierre Cardin (Pierre Cardin Evolution)

4. Le Jury et les prix

Un jury composé de 6 personnalités qui seront dévoilés quelques semaines avant le festival, décernera le Prix qui sera alloué d'un montant de 3000€ pour le réalisateur. Il sera remis lors de la cérémonie de clôture à la fin du Festival. Un prix du public doté de 1500€ sera également remis au réalisateur. S'ils ne sont pas présents lors de la remise des prix, les réalisateurs primés seront contactés en direct ou enverront un fichier film avec leur réaction et remerciements qui sera diffusé lors de la remise des prix. Les ayants droit des films récompensés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix.

5. Médias-communication

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (15% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et le site internet <https://www.festivalpierrecardin.com>. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Le festival se réserve la décision finale sur toute question non prévue par le présent règlement. Le Tribunal civil de Paris est seul compétent en cas de litige.